



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 95272

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la trop lente mise en place des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). En effet, l'installation des MDPH est une des mesures de la loi de février 2005. Pourtant, seuls 65 % des départements disposaient d'une MDPH au 1er janvier, date d'entrée en vigueur de l'essentiel de la nouvelle loi. Parfois même, dans certains départements, l'accueil se limite à un numéro de téléphone et la commission des droits et de l'autonomie ne fonctionne pas (ou n'est qu'un simple transfert du dispositif CDES/COTOREP). De surcroît, la mise en place des équipes pluridisciplinaires chargées d'évaluer les besoins de la personne en fonction de son projet de vie connaît souvent des difficultés : les équipes sont trop restreintes, peu ou pas formées au changement de culture nécessitant la prise en compte de l'expression de la personne, et les outils d'évaluation inadaptés. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre afin de rendre effectif au plus vite le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95272

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5355